

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil Municipal  
en date du 30/01/2019 - Aff 3.1



Le Maire,

A. TAÏBI



Pôle Finances et optimisation des ressources  
Finances

RAPPORT AU  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2019  
Affaire n° 3.1

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales. Il précède l'élaboration du Budget primitif et les Décisions modificatives ; la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Le rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le DOB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ainsi, le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Le paragraphe II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose qu' « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ».

Ces nouvelles dispositions concernent toutes les collectivités et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le débat d'orientations budgétaires.

Le DOB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

## CONTEXTE GENERAL

### 1. Le contexte économique et politique de la zone euro :

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7% T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement (0,4 %T/T), la croissance a davantage chuté au troisième trimestre (T3) atteignant tout juste 0,2% T/T. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne (0,6% T/T) demeure en tête. Elle a été rejointe au T3 par la France (0,4% T/T). En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d'expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export. La croissance semble progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Si la politique monétaire est toujours accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la Banque Centrale Européenne (BCE) ont été réduits de moitié à 15 milliards € depuis octobre tandis que les autres facteurs de soutien s'estompent également. Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon les prévisions du groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE), la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis à 1,3% en 2019. Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel. Dès lors, il devient plus difficile d'apparier les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. A ce stade, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Après avoir été négative début 2016, l'inflation redevenue positive mi-2016, est demeurée très faible, n'atteignant en moyenne que 0,2% en 2016 en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant +1,5% en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2% de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2% en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8% en 2018 et en 2019. Néanmoins, de 2017 à 2018, l'inflation sous-jacente a peu progressé, restant proche de 1,1%. Récemment elle est même repartie à la baisse au T3, glissant de 1,3 à 1,1%. Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire.

Jusqu'ici, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt fin décembre des achats nets d'actifs, dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

## **2. Le contexte économique et politique en France :**

### **La croissance faiblit en 2018 :**

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste +0,2% T/T par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+0,4% T/T), laissant présager 1,6% de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3% au T4. L'affaiblissement attendu de la consommation privée par contrecoup, après la période de promotions des véhicules neufs en été, devrait en effet être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant progressivement en application à compter d'octobre.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6% ; le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre 9,1% fin 2017, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.

### **Une inflation supérieure à celle de la zone euro :**

Boostées par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9% en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5% au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à +0,6%, profitant à l'épargne (14,3%) au détriment de la consommation (-0,1%). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au T3, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostées par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

### Le maintien de bonnes conditions de crédits :

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53% en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5% observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au T3, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

### Une consolidation budgétaire retardée :

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5% en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

### **3. Les dispositions relatives aux collectivités territoriales :**

#### **A. La loi de finances pour 2019 :**

La loi de finances pour 2019 a été votée à la fin du mois de décembre 2018. Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales sont les suivantes :

#### **Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019**

Ils atteignent 111,4 milliards € dans le PLF 2019 à périmètre constant. Cette hausse de 6,5% par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2<sup>ème</sup> vague du dégrèvement

progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+4,8 milliards €).

**Dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau de 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

**Les variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019**

Les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale qui sont incluses dans les « variables d'ajustement » sont de nouveau minorées en 2019.

**Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :**

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

**Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :**

Elle s'élève à 570 millions € pour 2019 contre 615 millions € dans la LFI 2018. Le PLF ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

**Dotation politique de la ville (DPV) :**

Elle se stabilise à 150 millions € en 2019.

**Dotation de solidarité urbaine (DSU) :**

L'article 79 de la loi de finances (LF) fixe à 90 millions d'euros l'augmentation en 2019 de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

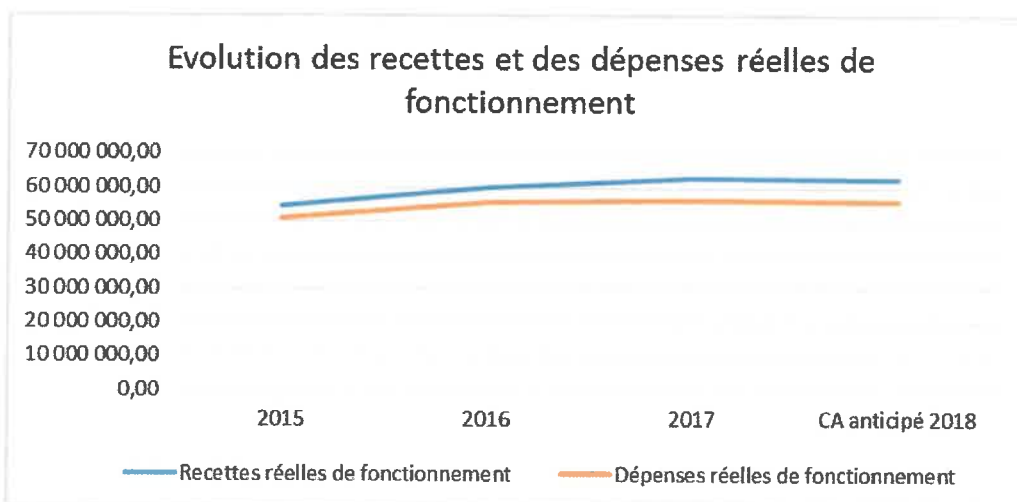
## SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

### 1 Les grands équilibres financiers :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

#### **EPARGNE DE GESTION**

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.



	2015	2016	2017	CA anticipé 2018
Epargne de gestion	6 339 164	6 155 015	8 483 828	8 044 457

Nous pouvons constater que l'effet ciseau est maîtrisé entre les dépenses réelles et les recettes réelles. Bien que l'épargne de gestion ait diminué entre 2017 et 2018 (- 5%), son niveau reste largement supérieur à ce qu'il était en 2016 (+1 889 442 €).

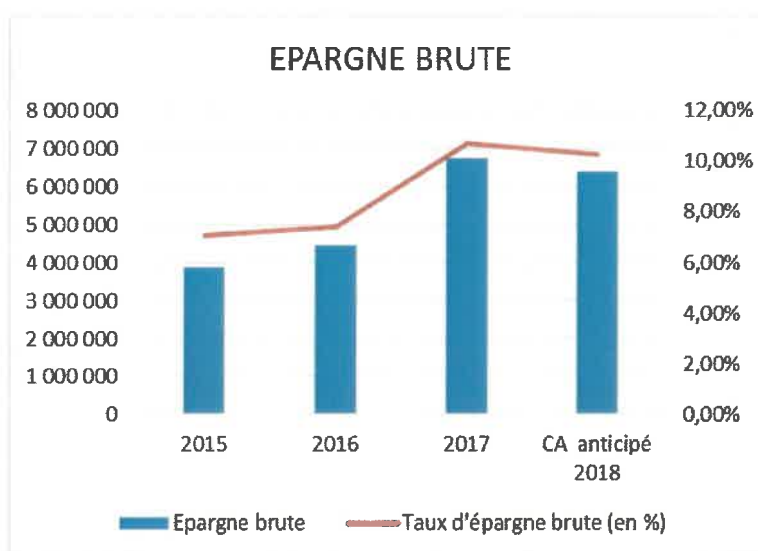
#### **EPARGNE BRUTE**

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Ces deux indicateurs évoluent de la manière suivante :

	2015	2016	2017	CA anticipé 2018

Epargne brute	3 861 527	4 456 501	6 743 932	6 406 815
Taux d'épargne brute (en %)	7,06%	7,43%	10,70%	10,25%



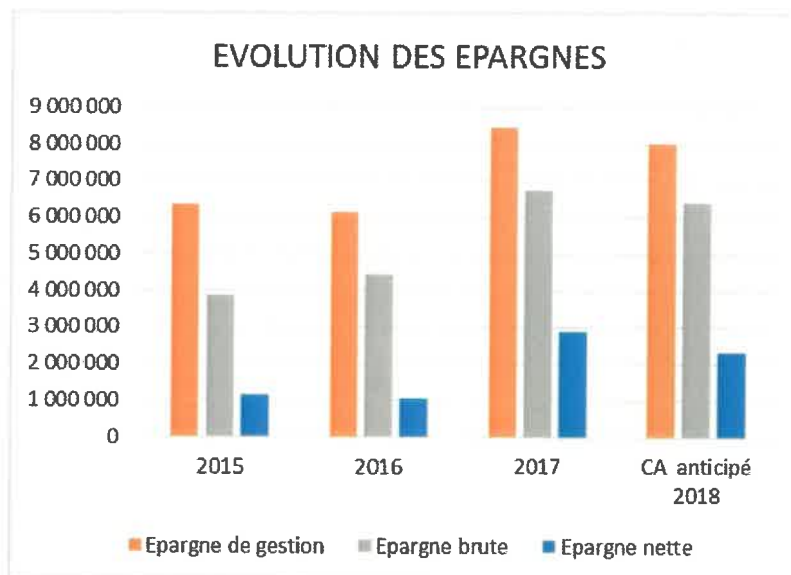
Nous pouvons constater que le niveau d'épargne brute se maintient en 2018 à un niveau supérieur à 10%.

#### **EPARGNE NETTE**

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financements des remboursements de dette.

	2015	2016	2017	CA anticipé 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	54 667 524,43	59 962 825,14	63 012 786,70	62 522 969,11
Epargne de gestion	6 339 164	6 155 015	8 483 828	8 044 457
Epargne brute	3 861 527	4 456 501	6 743 932	6 406 815
Taux d'épargne brute (en %)	7,06%	7,43%	10,70%	10,25%
Epargne nette	1 147 475,82	1 053 942,99	2 888 016,43	2 335 311,08





On constate que la ville de Stains a amélioré ses équilibres financiers depuis 2017 et les maintient en 2018.

## 2. La gestion de la dette :

En 2018, la ville a mobilisé un emprunt d'un montant de 3 800 000 €. Le stock de dette est de 58 834 792 € au 31 décembre 2018.

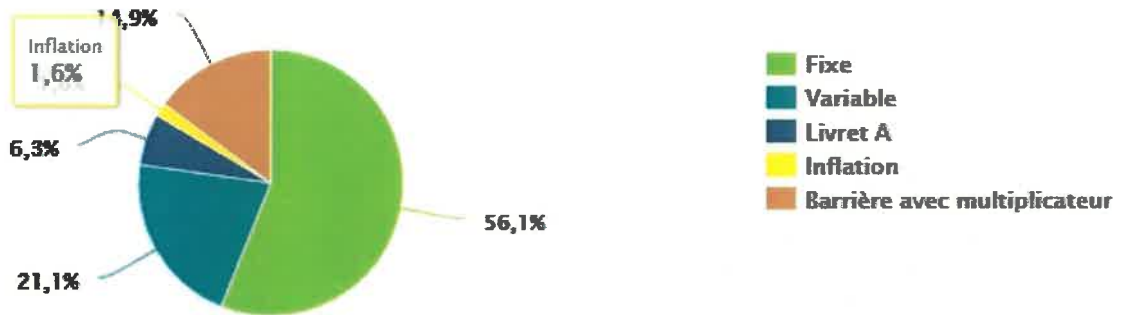
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
58 834 792 €	2,67%	12 ans et 7 mois	7 ans	28

A ce jour l'essentiel de l'encours demeure peu risqué, comme l'indique le diagramme ci-dessous.

### Dette par type de risque au 31/12/2018

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen )
Fixe	33 009 302 €	56,11%	3,32%
Variable	12 417 131 €	21,11%	0,43%
Livret A	3 696 901 €	6,28%	1,03%
Inflation	943 304 €	1,60%	3,53%
Barrière avec multiplicateur	8 768 154 €	14,90%	4,03%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>58 834 792 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,67%</b>

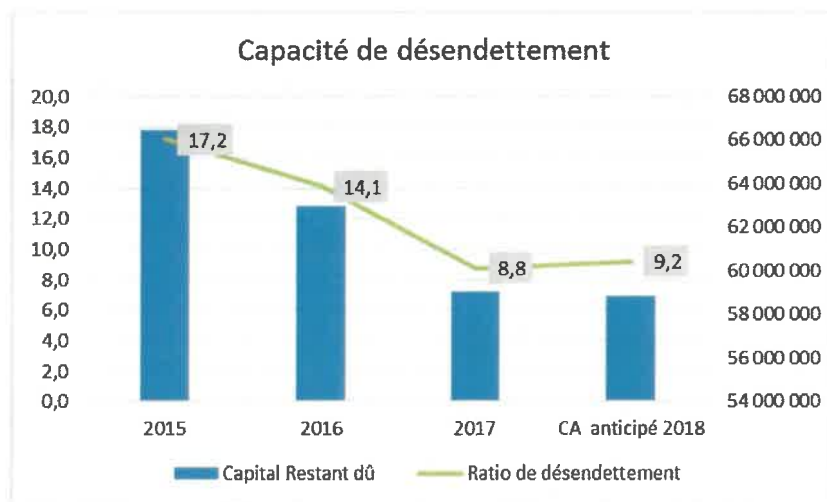
### Dettes par type de risque



### Capacité de désendettement :

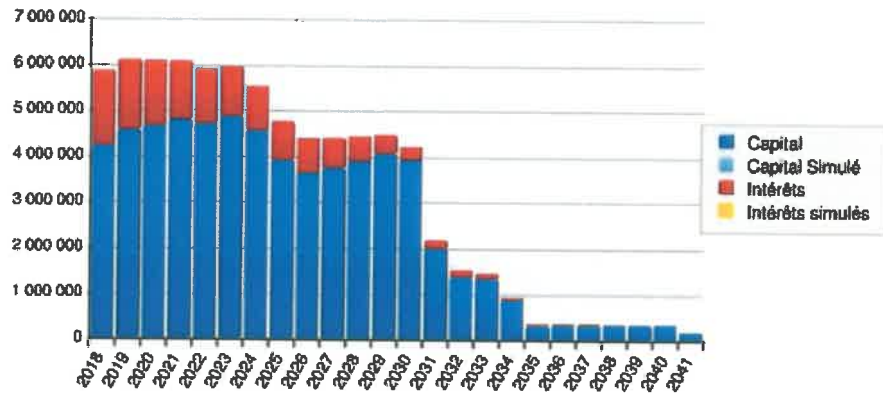
La capacité de désendettement de la ville s'est améliorée depuis 2015, passant de 14,1 années en 2015 à 9,2 années en 2018. L'encours de la dette s'est réduit de 201 549 € entre 2017 et 2018 malgré le recours à l'emprunt en 2018 pour un montant de 3 800 000 €.

La ville maintient un ratio de désendettement à fin 2018 qui respecte les exigences du projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022.

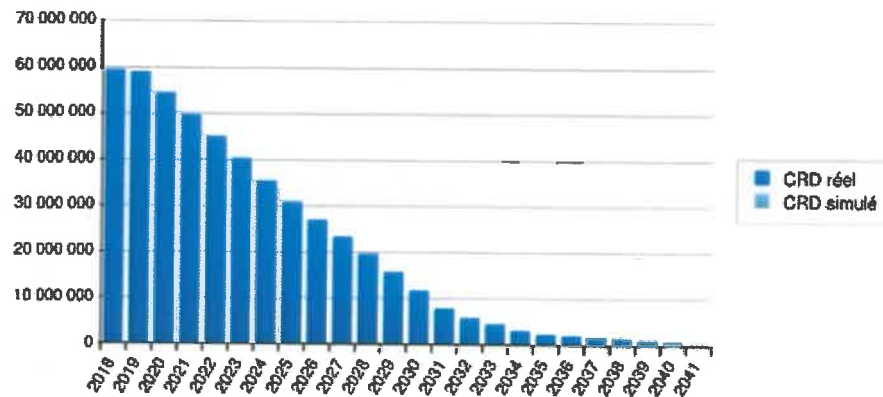


Profil d'extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du CRD



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	58 834 792 €	4 561 658 €	1 541 660 €	6 103 318 €	54 273 134 €
2020	54 273 134 €	4 663 014 €	1 420 394 €	6 083 408 €	49 610 120 €
2021	49 610 120 €	4 782 303 €	1 291 697 €	6 074 000 €	44 827 817 €
2022	44 827 817 €	4 698 234 €	1 192 181 €	5 890 415 €	40 129 583 €
2023	40 129 583 €	4 863 741 €	1 082 879 €	5 946 620 €	35 265 842 €
2024	35 265 842 €	4 546 780 €	971 684 €	5 518 464 €	30 719 062 €
2025	30 719 062 €	3 900 771 €	854 987 €	4 755 758 €	26 818 291 €
2026	26 818 291 €	3 631 055 €	754 783 €	4 385 838 €	23 187 236 €

### 3. Les moyens en personnel et l'évolution des charges qui en résultent :

Dans le contexte contraint décrit dans ce rapport, la Municipalité s'est fixé l'objectif d'un maintien strict des dépenses de personnel par rapport à 2018 tout en maintenant un service public local de qualité à destination des stanois.

#### PRESENTATION DES EFFECTIFS

Effectif global rémunéré :

Les effectifs restent stabilisés.

1 <sup>er</sup> janvier 2015	1058
1 <sup>er</sup> janvier 2016	1030
1 <sup>er</sup> janvier 2017	1037
31 décembre 2017	1022
31 décembre 2018	1028

Proportion permanents / non permanents :

1 <sup>er</sup> janvier 2015	78% / 22%
1 <sup>er</sup> janvier 2016	88% / 12%
1 <sup>er</sup> janvier 2017	88% / 12%
31 décembre 2017	86% / 14%
31 décembre 2018	89% / 11%

**Proportion fonctionnaires / total des effectifs payés :**

1 <sup>er</sup> janvier 2015	57%
1 <sup>er</sup> janvier 2016	60%
1 <sup>er</sup> janvier 2017	61%
31 décembre 2017	62%
31 décembre 2018	56 %

**ANALYSE DES REMUNERATIONS :**

**Les éléments obligatoires de la rémunération :**

	2017	2018 (estimation d'atterrissage)	Ecart
Total général des éléments obligatoires de la paie	23 145 756 €	21 000 000 €	- 2 145 756 € - 9,3 %

**Les données variables de la paie :**

	2017	2018	Ecart
Indemnités diverses	1 816 537€	1 120 308 €	- 696 229 €
<i>dont Prime annuelle et prime de service public (intégrée dans le RIFSEEP en 2018)</i>	1 494 153 €	1 077 340 €	- 416 813 €
<i>dont Elections</i>	80 950 €	0 €	
<i>dont Titularisation</i>	14 507 €	0 €	
Heures supplémentaires	136 453 €	85 749 €	- 50 704 € (- 37%)

Il est à noter que la prime de service public a été intégrée au régime indemnitaire (RIFSEEP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui explique la forte différence entre les deux années.

Un décret en 2017 est venu modifier les conditions d'octroi de la prime d'installation, ce qui justifie l'absence de prime sur le volet « Titularisation ».

Un travail conséquent a été produit sur les heures supplémentaires, afin qu'elles soient prioritairement récupérées

## **LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2019 DES RESSOURCES HUMAINES**

Le budget 2019 va être impacté à la hausse et à la baisse par différents éléments externes ou internes à la ville :

### **Impact à la baisse ou à l'équilibre :**

- Poursuite de la non-crédation de postes (redéploiement) et amélioration de la gestion du reclassement statutaire et des mobilités accompagnées
- Poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires
- Travail sur une meilleure organisation du temps de travail
- Poursuite de la démarche de prévention et de contrôle

### **Impact à la hausse (à effectif constant) :**

- La relance du dispositif PPCR, avec les valorisations indiciaires
- La valorisation des frais de déplacements
- L'augmentation de la participation financière de la ville pour la protection sociale des agents communaux (volet prévoyance)
- La réflexion sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP, et notamment sur la reconnaissance de sujétions

## **4. Le programme pluriannuel des investissements 2018/2022 (PPI) :**

L'année 2018 a été marquée par l'installation progressive de services municipaux dans l'ancien collège Maurice Thorez, les travaux de la piscine dans le cadre du plan piscine de Département de Seine-Saint-Denis, la poursuite d'un plan de travaux dans les écoles et la fin des travaux de rénovation du Marché du Centre.

### **La méthodologie du PPI :**

Le tableau fourni reprend l'ensemble des opérations, avec un coût exhaustif, comprenant une enveloppe théorique pour la commande publique de 250 000 € et pour les systèmes d'information de 500 000 €. Il reprend également l'intégralité des besoins recensés par le service du patrimoine.

Ces dépenses sont présentées selon trois catégories :

- les opérations incompressibles,
- les opérations récurrentes
- les opérations d'aménagement avec la ZAC des Trois Rivières qui arrive à son terme en 2019 et le groupe scolaire de la ZAC des Tartres qui doit débuter en 2019 pour se terminer en 2027.





Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Opérations incompressibles</b>						
0304 - Jardins Familiaux	1 107 000	0	1 107 000	0	0	0
1103 - La Poste Louis Bordes	655 000	0	655 000	0	0	0
861 - Piscine René Rousseau	1 278 104	1 278 104	0	0	0	0
1901 - Réhabilitation école Paul Langevin	789 000	0	789 000	0	0	0
9423 - Travaux thermiques au CMS	624 000	4 000	620 000	0	0	0
1106 - Accessibilité Handicap	200 000	200 000	0	0	0	0
0012 - Marché du centre	381 600	381 600	0	0	0	0
1002 - Reconstruction Yamina Setti	830 000	30 000	800 000	0	0	0
1802 - Remplacement des huisseries - Ecole Jean Jaurès	228 000	228 000	0	0	0	0
1801 - Travaux de rénovation - Ecole Guillaume Apollinaire	771 000	771 000	0	0	0	0
0801 - Vidéo - protection	431 366	181 366	250 000	0	0	0
1501 - Aménagement locaux Thorez	7 760 000	3 000 000	400 000	2 200 000	1 080 000	1 080 000
Hôtel de Ville	1 050 000	50 000	1 000 000	0	0	0
1903 - Création Groupe scolaire	11 200 000	0	0	1 200 000	5 000 000	5 000 000
1904 - Travaux de climatisation - EPE	50 000	0	50 000	0	0	0
<b>Opérations récurrentes : Maintenance - Mobiliers - Informatique</b>						
0223 - Bâtiments communaux - opérations de maintenance - récurrents	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
0503 - Bâtiments scolaires - opérations de maintenance - récurrents	2 650 000	250 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Acquisitions de véhicules	580 000	140 000	110 000	110 000	110 000	110 000
0403 - Centre de vacances - Jard sur Mer	180 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000
908 - Centre de vacances Villiers sur Loir	10 000	10 000	0	0	0	0
861 - Piscine René Rousseau	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
9421 - Conservatoire de musique - EMMD	60 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Équipement mobilier des écoles	485 000	97 000	97 000	97 000	97 000	97 000
Équipements DSI	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
0502 - Équipements sportifs	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
905 - Jeux de cour d'écoles	60 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Opération d'équipement - CP	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
883 - Opérations d'équipements - Cimetière	435 000	105 000	105 000	75 000	75 000	75 000
0802 - Rideaux et stores	60 000	20 000	20 000	20 000	0	0
0011 - Rénovation chaufferie	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
0504 - Rénovation Logements	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Opérations ZAC et autres participations</b>						
Zac des Tartres	2 455 000	0	300 000	155 000	1 000 000	1 000 000
Participation Médiathèque	750 000	750 000	0	0	0	0
ZAC Trois Rivières	1 471 251	471 251	1 000 000	0	0	0
<b>Total dépenses programmes</b>	<b>43 451 321</b>	<b>9 447 321</b>	<b>9 333 000</b>	<b>5 887 000</b>	<b>9 392 000</b>	<b>9 392 000</b>

Sur l'horizon 2018/2022, le total des dépenses non arbitrables inscrites au PPI s'élève à 43 451 321 €.



<b>OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES 2018-2022</b>
OPERATIONS INCOMPRESSIBLES	27 355 070,00
OPERATIONS RECURRENTES	11 420 000,00
ZAC	4 676 251,00
<b>TOTAL</b>	<b>43 451 321,00</b>

Il convient toutefois de préciser que ce programme pluriannuel d'investissement se traduit également par une recherche de cofinancements maximums.

Libellé	Total	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Grosses opérations lancées</b>						
0304 - Jardins Familiaux	296 533	0	296 533	0	0	0
861 - Piscine René Rousseau	300 000	270 000	0	30 000	0	0
1901 - Réhabilitation école Paul Langevin	520 000	0	520 000	0	0	0
9423 - Travaux thermiques au CMS	415 000	0	415 000	0	0	0
0012 - Marché du centre	128 725	128 725	0	0	0	0
1802 - Remplacement des huisseries - Ecole Jean Jaurès	151 000	151 000	0	0	0	0
1801 - Travaux de rénovation - Ecole Guillaume Apollinaire	510 000	510 000	0	0	0	0
0801 - Vidéo - protection	248 000	0	248 000	0	0	0
1501 - Aménagement locaux Thorez	984 000	784 000	200 000	0	0	0
Hotel de Ville	200 000	0	200 000	0	0	0
<b>Opérations récurrentes : Maintenance - Mobiliers - Informatique</b>						
0503 - Bâtiments scolaires - opérations de maintenance - récurrents	269 600	269 600	0	0	0	0
Acquisitions de véhicules	31 500	0	31 500	0	0	0
<b>Total subventions</b>	<b>4 054 358</b>	<b>2 113 325</b>	<b>1 911 033</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

### 1. Les dépenses de fonctionnement :

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présente comme suit :

#### Chapitre 011 : charges à caractère général :

Les charges à caractère général, liées au fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que le prix des combustibles et carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance...

Des efforts de gestion sont malgré tout demandés aux services conformément aux objectifs définis par le cadrage budgétaire, à savoir une baisse d'au moins 1% par rapport au Budget Primitif 2018.

#### Chapitre 012 : charges de personnel :

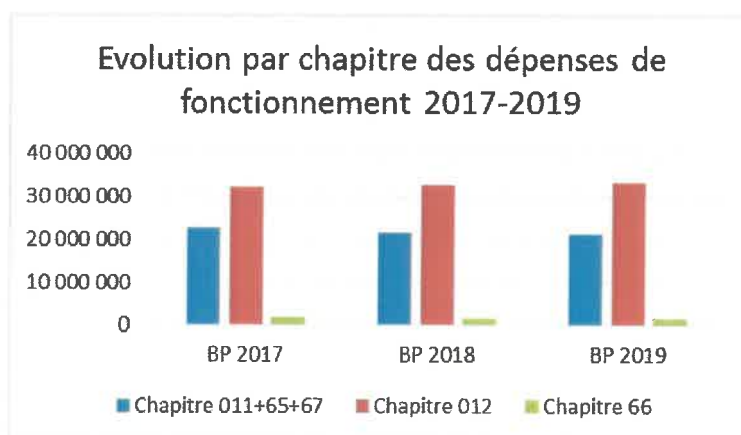
La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement (58,5%). Ce chapitre enregistre chaque année une hausse structurelle qui s'explique par les incidences liées à l'avancée de la carrière des agents.

#### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :

Les dépenses de ce chapitre devraient rester stables en 2019. Les subventions aux associations ne devraient pas subir de variation.

#### Chapitre 66 : charges financières :

Les frais financiers liés au remboursement des intérêts d'emprunt diminuent en 2019 (1 590 500 € en 2019 contre 1 668 500 € en 2018). Cette baisse s'explique par des taux d'intérêts historiquement bas.



## 2. La projection des principales recettes :

Au sein du budget communal, les recettes de gestion comprennent trois composantes majeures : les produits de services du domaine et ventes diverses, les ressources fiscales et les dotations de l'Etat et subventions.

### Chapitre 70 : produits de services du domaine et ventes diverses :

Il s'agit des recettes liées à l'exploitation du domaine public ainsi que la participation des usagers aux différentes activités et services offerts par la ville.

### Chapitre 73 : impôts et taxes :

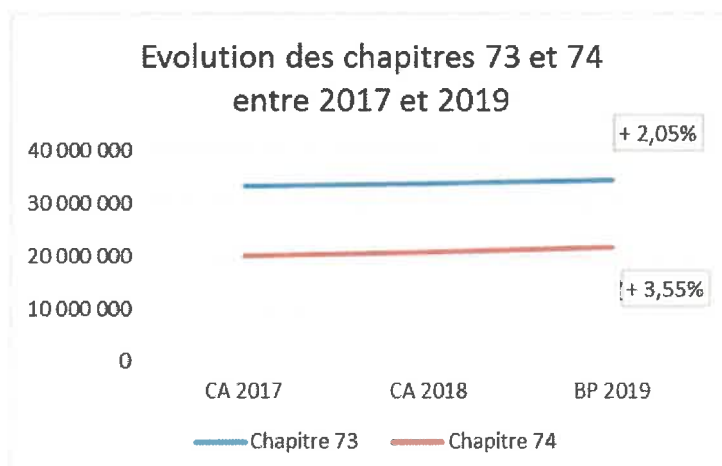
Le produit des contributions directes devrait augmenter d'environ 2,7% par rapport à 2018, soit 21 426 706 € contre 20 902 087 € en 2018. Cette augmentation s'explique d'une part par la revalorisation réglementaire indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre 2018 (+ 2,2%) et par une augmentation des bases physiques estimée à 0,5%.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est estimé à 5 929 729 €, soit une très légère augmentation de 20 119 € par rapport à 2018.

### Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenu à son niveau de 2018, soit 6 836 812 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est en augmentation par rapport à 2018 compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe globale de 90 millions. L'inscription budgétaire s'élève à 12 671 878 €.



## GLOSSAIRE

Section de fonctionnement : partie du budget qui regroupe les dépenses et recettes qui concernent l'exploitation courante et qui ont un caractère annuel et répétitif (par exemple : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, produit fiscal, dotation global de fonctionnement...). Les comptes utilisés sont de classe 6 (dépenses) ou 7 (recettes).

Section d'investissement : partie du budget qui regroupe les dépenses et recettes qui ont pour objet d'augmenter ou diminuer le patrimoine (par exemple : matériel, véhicules, travaux, remboursement de l'annuité en capital, fonds de compensation de la T.V.A., subventions d'investissement reçues, emprunt...).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : total des dépenses de fonctionnement dont sont déduites diverses dépenses dites « d'ordre » (écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et passées de section à section), telles que les dotations aux amortissements ou aux provisions.

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : total des recettes de fonctionnement dont sont déduites diverses recettes dites « d'ordre » (écritures comptables ne donnant pas lieu à encaissement et passées de section à section) telles que : travaux en régie, différences sur réalisations d'immobilisations (compte 776).

Autofinancement brut (ou épargne brute) : permet de mesurer la capacité de dégager des ressources de fonctionnement (ressources propres et permanentes) pour contribuer au financement des dépenses d'investissement, la plus obligatoire de ces dépenses étant l'annuité en capital à rembourser. L'autofinancement brut-ou épargne brute-se calcule par différence entre les RRF et les DRF.

Annuité : désigne les sommes remboursées chaque année aux prêteurs au titre des emprunts. Elle comprend les intérêts (dépenses de fonctionnement) et le capital (dépenses d'investissement).

Encours de dette : montant, à une date donnée, du capital restant dû au titre de tous les emprunts restant à rembourser. En un an, il varie en fonction de l'annuité en capital à rembourser d'une part (diminution du stock) et du flux d'emprunts nouveaux mobilisés d'autre part (augmentation du stock).

Ratio de solvabilité (ou de désendettement) : se calcule en divisant le stock de dette par l'autofinancement brut. Il s'exprime en années. Il mesure le nombre d'années (théorique) qu'il faudrait pour rembourser le stock de dette si on y consacre tout l'autofinancement brut dégagé. Le seuil prévu pour les communes de plus de 10 000 habitants est compris entre 11 et 13 années.

En conclusion : des orientations budgétaires offensives, une mobilisation quotidienne pour l'égalité républicaine.

La présentation du Rapport d'orientations budgétaires obéit à un cadre légal et réglementaire contraint. Il ne peut cependant être déconnecté du contexte politique dans lequel il s'inscrit, et ne doit pas restreindre les collectivités à l'expression politique locale. En 2019, fidèle à ses engagements, la municipalité maintient et développe un service public de proximité offensif, protecteur, en soutien aux aspirations légitimes des Stanois.e.s, frappé.e.s de plein fouet par une crise sociale et économique sans précédent. Pour autant, les choix de gestion effectués par la municipalité, dont le budget 2019 sera la traduction, sont clairement orientés vers un budget combatif, résistant, un budget de l'égalité qui répare et prépare notre avenir.

Tout au long de cette année 2018, comme pour les années précédentes, les engagements du programme d'actions municipales ont été respectés, le cap de la mobilisation durablement amplifié.

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'exigence d'un service public performant et protecteur, des investissements ambitieux et porteurs d'avenir, restent la clé de voûte des orientations budgétaires de la municipalité, conformément à la dynamique du nouvel élan populaire. Leur traduction concrète se décline ainsi: améliorer durablement le cadre de vie des Stanois.e.s, favoriser la démocratie participative et agir pour la réussite éducative. En maintenant également des dépenses de personnel à la hauteur de nos ambitions afin d'offrir aux Stanois.e.s un service de proximité ambitieux et de qualité, et en vue de favoriser l'accès à leurs droits fondamentaux.

L'ouverture des assises du personnel communal le 12 février 2019 réaffirme la volonté de la municipalité de redynamiser le sens du travail collectif, de faire émerger les attentes des agents municipaux dans un contexte national où les politiques d'austérité mettent à mal le service public et le statut des fonctionnaires.

Alors que gronde dans le pays, la colère légitime du peuple, l'émergence de mobilisations inédites telles que celle des gilets jaunes, des blouses blanches, des stylos rouges, des robes noires, le président de la République prévient qu'il n'y aura pas de changement de cap en dehors de son programme ultra libéral, en faveur des plus aisés. Il rejette la profonde respiration démocratique dont le pays a tant besoin.

Ce modèle qu'il défend sacrifie le système de santé, l'éducation, le logement social, privatise les services publics. Les Stanois.e.s, sont confrontés à ces reculs : fermeture du centre des impôts, de la CPAM, dysfonctionnements chroniques des services de le Poste.... Cette politique conduit à fragmenter encore plus la République, à amplifier les inégalités dans les territoires populaires.

Alors que les cadeaux aux plus riches, telle la suppression de l'Impôt sur la fortune (ISF) pour un coût de 4,2 milliards d'euros par an, plombent le budget de l'Etat et les services publics, le gouvernement poursuit l'asphyxie des budgets des collectivités locales (13 milliards d'ici 2022).

Le CICE (Crédit impôt compétitivité) permet également d'offrir 40 milliards d'euros chaque année aux actionnaires et aux grandes entreprises, sans contrepartie pour l'emploi.

Les exigences et la soif d'égalité s'écrivent à travers les multiples mobilisations, aux côtés des Stanois.e.s : Mairie en grève, Plumés de l'austérité, vente aux enchères symbolique du patrimoine communal, Macronpoly... Les désengagements successifs de l'État, impactent durablement le bien-être et la réussite des habitant.e.s.

Pour autant, la municipalité ne se résigne pas ! Elle protège, résiste et prépare l'avenir des Stanois.e.s. Les orientations budgétaires témoignent de cet engagement sans faille. C'est le sens du recours engagé contre l'État pour rupture d'égalité républicaine.

Assemblées citoyennes, terrasses citoyennes, cafés citoyens, Parlons projets, Parlons budget. Cette année, de nombreux rendez-vous citoyens ont été organisés dans tous les quartiers de la ville. Éducation, sécurité, transports, logement, plus que des doléances, les Stanois.e.s aspirent véritablement à plus d'égalité et de justice.

**En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :**

- **PRENDRE acte de la présentation au conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la présente délibération.**
- **PRENDRE acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2019 a eu lieu au sein du conseil municipal sur le fondement du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté et annexé à la présente délibération.**
- **ADOPTER le débat d'orientations budgétaires 2019 sur le fondement du rapport présenté et annexé à la présente délibération.**